Du quinze Décembre au 1807, à heure du

Acte de Mariage de Pierre Chaudron Amidon

âgé de trente quatre ans, né à Vendôme département de Loir et Cher le Neuf

[illegible] du mois de Décembre mil sept cent septante deux

profession de [illegible] domicilié à Vendôme département

de veuve fils Roger et de Anne

profession d domicilié à Vendôme département

et d'Angélique Catherine Dominique Barbier, sans profession

Chaudron

N° 21

Et de Marie Magdeleine Gnaud

ans, né à Vendôme département de Loir et Cher âgée de vingt cinq

en vertu du jugement du Tribunal civil séant à Tours en date du 25 mai 1807 les notifications ci-après ont été faites à l'officier de l'état civil de cette commune.

mois de Octobre mil sept cent quatre vingt deux la fille

à Lisgarde département de Loir et Cher domicilié

domicilié à Vendôme département de Loir et Cher profession de Boulanger et de

Marie Gaudron sans profession

Les Actes préliminaires ont été publiés, affichés et publiés, conformément à la loi, les Dimanches et Décadis, aux heures et lieux accoutumés, sans que il ait été fait aucune opposition à la célébration du mariage.

Les parties ont déclaré n'avoir connaissance d'aucun empêchement à leur mariage, et que leur intention est de se prendre mutuellement pour époux et épouse.

Le Procureur de la Commune a conclu à ce que il ne fut pas opposé à la célébration du mariage.

Vu l'Acte de Naissance de Pierre Chaudron Amidon, en date du 18 Janvier 1777 [illegible] Vendôme, Canton de Vendôme, Département de Loir et Cher, [illegible] Pierre Chaudron, [illegible] Vendôme, Canton de Vendôme, Département de Loir et Cher, [illegible] Marie Magdeleine Gnaud